

<b>Zeitschrift:</b>	Die Schweiz = Suisse = Svizzera = Switzerland : officielle Reisezeitschrift der Schweiz. Verkehrszentrale, der Schweizerischen Bundesbahnen, Privatbahnen ... [et al.]
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Verkehrszentrale
<b>Band:</b>	- (1940)
<b>Heft:</b>	1-2
<b>Artikel:</b>	Neutralité active de la Suisse : l'oeuvre de la Croix-Rouge internationale en temps de guerre
<b>Autor:</b>	Beerli, H.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-772631">https://doi.org/10.5169/seals-772631</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# NEUTRALITE ACTIVE DE LA SUISSE

*L'œuvre de la Croix-Rouge internationale en temps de guerre*



La Suisse, en tant que pays neutre, n'a jamais cru que son rôle se bornait à être la spectatrice passive des luttes qui se déroulent hors de ses frontières. Si elle se préoccupe tout d'abord, en perfectionnant son armée, de sauvegarder la neutralité traditionnelle qui lui a été garantie, elle considère que l'un de ses principaux devoirs est d'atténuer, dans la mesure du possible, les souffrances de la guerre. Il n'est donc pas étonnant que l'idée de la Croix-Rouge ait été conçue par un Suisse, le Genevois Henri Dunant. Cette institution a rendu dès la guerre de 1870/1871 d'inappréciables services, qui n'ont cessé de se multiplier depuis lors. A peine la nouvelle guerre avait-elle éclaté que le Comité international de la Croix-Rouge informait les gouvernements et la Croix-Rouge des pays belligérants et neutres qu'il avait repris toutes les activités qui lui incombent en pareils cas, en vertu des traditions et des



*Général G.-H. Dufour*

conventions existantes, soit le contrôle de l'exécution des mesures contractuelles relatives au traitement et à l'échange du personnel sanitaire des armées en présence, l'échange des grands blessés et des malades, ainsi que leur évacuation en pays neutre, l'organisation d'une Agence centrale des prisonniers de guerre, comme celle qui fonctionnait à Genève entre 1914 et 1918. Si l'on veut se rendre compte du travail accompli à cette époque, il n'y a qu'à feuilleter les dossiers des prisonniers français en Allemagne, qui forment 500 volumes de 100 pages chacun ou la cartothèque des prisonniers allemands en France, dont les fiches atteignent 1½ million. Pendant les quatre années de la guerre, quelque 120,000 personnes s'adresseront à l'Agence de Genève pour s'informer du sort des leurs. Le courrier quotidien atteignit par moments 18,000 envois. Pendant la guerre civile espagnole, les envois se sont chiffrés par 7 millions. Cette année, au commencement de janvier 1940, la poste apportait quotidiennement de 3000 à 5000 envois. On prévoit cependant que cet organisme, auquel les autorités de la Ville de Genève ont consacré le Palais du Conseil général, aura à déployer une activité encore plus considérable. C'est ici, en effet, que se centralisent les listes des prisonniers de guerre, soldats tombés, blessés ou décédés au lazaret et internés militaires,

A gauche: Arrivée et répartition de la poste à l'Agence d'informations pour les prisonniers de guerre

Links: Ankunft und Verteilung der Post in der Auskunftsstelle für Kriegsgefangene

Médaillon: Le général G.-H. Dufour (1787–1875), président, en 1864, du Congrès international pour la fondation de la Croix-Rouge

Im Medaillon: General G. H. Dufour (1787-1875), präsidierte 1864 den Gründungskongress des Internationalen Roten Kreuzes

A droite: Membres de la Commission centrale de la Croix-Rouge internationale au travail. De gauche à droite: Mlle Odier, M. Jacques Chenevière, Mme Frick-Cramer, M. Barbe, Mlle Bardier

Rechts: Mitglieder des Zentralkomitees des Roten Kreuzes in Genf an der Arbeit. Von links nach rechts: Fr. Odier, der Schriftsteller Jacques Chenevière, Frau Frick-Cramer, Minister Barbe, der ehemalige schweizerische Gesandte in Brüssel und Fr. Bardier



Henri Dunant

établies par les Etats belligérants et destinées à être échangées entre eux. C'est également ici que se concentrent les rapports des délégués envoyés par la Croix-Rouge internationale en France, en Angleterre, en Allemagne et dans les pays ayant recueilli les réfugiés polonais.

Dès le début de la guerre, la Croix-Rouge internationale a également assumé des tâches qui n'avaient pas été prévues par les conventions. C'est ainsi qu'elle se préoccupe de créer des zones de sécurité pour la population civile et des villes sanitaires destinées uniquement aux blessés et aux malades. Elle s'occupe en outre des civils en territoires envahis.

Les travaux considérables qui incombent au Comité international de la Croix-Rouge sont pour la plus grande partie accomplis par des auxiliaires bénévoles. Tout l'appareil administratif et les actions de secours exigent toutefois des fonds importants. Les milieux dirigeants espèrent donc que les appels répétés qu'ils ont adressés au public en faveur de cette œuvre humanitaire ne resteront pas sans écho.

Dr H. Beerli.

Médaillon: Henri Dunant (1828–1910), le fondateur de la Croix-Rouge en 1864

Im Medaillon auf der rechten Seite: Henri Dunant (1828 – 1910), der 1864 das Rote Kreuz ins Leben rief

La villa Moynier, à Genève, centre du Comité international de la Croix-Rouge

Die Villa Moynier in Genf, der Sitz des Internationalen Komitees, ist der Mittelpunkt der Weltorganisation des Roten Kreuzes

